

FLASH INFOS



S'NEJSCHTE IN HERIGE !

N°31 - octobre 2019

36

C'est l'âge moyen de la population à Hurttigheim, contre 40 pour le Bas-Rhin.

C'est la tranche d'âge 30-34 ans qui est la plus nombreuse suivie de près par les 35-39 ans. Viennent ensuite les tranches 25-29 ans et celle des moins de 5 ans. (source Insee 2017). Cela montre que la population de la commune est plutôt jeune et que l'investissement dans la construction d'une nouvelle école est plus que nécessaire.

En 2019 nous comptons 6 personnes au-dessus de 90 ans : 4 femmes et 2 hommes. Les doyennes au nombre de 2 ont 98 ans quant au doyen « il ne totalise que 93 printemps ».

ainsi la norme handicap. Le montant des travaux s'élève à 79 678 euros. Le département subventionne à hauteur de 30% et a pris en charge l'intégralité du coût de la pose d'enrobé sur la chaussée.

A propos de l'aménagement Route des Romains

Durant le mois de juillet des travaux de voirie ont été réalisés au niveau de la route des Romains. Nous tenons à vous remercier pour votre compréhension quant aux gênes occasionnées par ce chantier aussi bien pour les riverains que pour ceux et celles qui ont subi l'accroissement de la circulation suite à la déviation mise en place. Il est à noter que les travaux ont été réalisés par la société Trabet dans les délais impartis.

Pour mémoire l'ilot central a été supprimé afin d'améliorer la desserte des nouveaux terrains de construction. Une chicane a été aménagée sur les 2 voies de circulation conformément à la demande du Département.

Les deux voies sont séparées par des pavés franchissables et les trottoirs ont été élargis, répondant



A vos agendas

Fête d'Halloween

organisée par l'A.S.C.S

Jeudi 31 octobre 2019

chasse aux bonbons suivie de la boum
des petits monstres de **18h30 à 20h00**
à la salle communale



Cérémonie du 11 novembre

A 10h30 : La Commune vous invite à la cérémonie de commémoration, avec dépôt de gerbe au pied du monument aux morts.

Les enfants de l'école élémentaire animeront cette année une nouvelle fois la cérémonie

A l'issue de la manifestation, une réception sera donnée dans la salle communale.

Cordiale Invitation à tous !



Autres dates à retenir :

- ❖ Fête paroissiale : 1^{er} décembre à 10h30 à la salle des fêtes de Quatzenheim
- ❖ Le samedi 14 décembre 2019 à 18h30, comme tous les ans la communauté catholique célébrera la messe de Noël.
- ❖ Fête de Noël des personnes âgées : 17 décembre à la Salle Communale.

Campagne Nationale de la Banque Alimentaire : vendredi 29 et samedi 30 novembre 2019



Banque Alimentaire
du Bas-Rhin



En raison du faible volume déposé les dernières années, comme en 2018, il n'y aura plus de point de collecte à la mairie ni dans le village. Néanmoins nous restons partenaires de l'opération et vous encourageons fortement à apporter vos provisions au Super U de Truchtersheim ou de Wolfisheim.

Fabrication de décors de Noël

Afin d'embellir notre village à l'approche des fêtes, l'opération « décors de Noël » est reconduite cette année encore sous la houlette de Nathalie FORRLER et de Fabienne HAESSIG. Depuis quelques semaines, les petites mains s'affairent déjà autour de différents ateliers. Cette année c'est la couture qui est à l'ordre du jour, avec la fabrication de sujets en Kelsch.

A tous les bénévoles qui souhaitent participer à ces ateliers, rendez-vous les mercredis soirs à 19h30 à l'ancienne forge chez Mme Anna HAESSIG au 11 impasse de la Paix, la porte leur sera grande ouverte ! Par ailleurs,

tout don de matériaux, surtout tissus (kelsch ou lin) et fournitures de mercerie sera le bienvenu.



Principales décisions du Conseil Municipal

Cimetière : Le tarif de renouvellement des concessions au columbarium à l'issue de l'échéance trentenaire a été fixé à 100 €. Pour les autres concessions, et leurs renouvellements, les tarifs restent inchangés.

Intercommunalité : Le Conseil municipal a validé la création d'un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) afin d'encourager la coopération entre les communautés de communes Kochersberg-Ackerland et du Pays de la Zorn. Ce syndicat baptisé « AKochZorn » sera composé d'un organe délibérant de 26 membres, 13 par intercommunalité, et aura vocation à promouvoir une politique intercommunautaire dans les domaines tels que le tourisme, l'animation jeunesse, l'aménagement du territoire, l'environnement, et l'économie locale.

Subvention : La Commune a décidé de verser une subvention exceptionnelle de 100 € au relais des assistants maternels pour soutenir la journée festive organisée à l'occasion des dix ans du RAM le 28 septembre 2019.

Acquisitions foncières : Le Conseil Municipal a décidé d'acheter 1,98 hectares de terres sur l'ancienne ligne de tramway Strasbourg-Westhoffen. Ces parcelles appartenant à la CTS ne font pas l'objet d'une exploitation agricole et permettraient d'abriter des projets environnementaux dans le cadre du remembrement foncier en cours. Le 30 septembre, le Conseil Municipal a également entériné l'achat de 6 bandes le long de la rue de l'Ecole, afin d'élargir la rue à 8 mètres à hauteur de l'école et à 6 mètres, améliorant ainsi la desserte de la « nouvelle école ».



Brèves

PLUi : A la suite de l'enquête publique sur l'élaboration du PLUi qui s'est tenue du 3 juin au 5 juillet dernier, la commission d'enquête a rendu un rapport de plus de 280 pages, répondant ainsi à chacune des observations formulées. Ce rapport a été examiné par la commission intercommunale du PLUi le 26 septembre, et les propositions ont une nouvelle fois été débattues. Le document finalisé sera proposé à l'approbation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Kochersberg-Ackerland le jeudi 14 novembre.

Inauguration de la Mosquée : Samedi 12 octobre, l'Association Ahmadiyya a inauguré leur



Mosquée. Plusieurs d'entre vous ont répondu favorablement à leur invitation comme d'ailleurs un grand nombre de personnes d'horizon divers. Mme la députée Martine Wonner, le Conseiller Départemental Etienne Burger, Le Président de la Communauté de Communes Justin Vogel et le Maire Jean-Jacques Ruch ont pris la parole durant la cérémonie. L'intégralité du discours du Maire est consultable sur notre site internet.

Les travaux en quelques mots :

Rue de l'Ecole : Afin de faciliter les travaux d'extension et de rénovation de l'école maternelle, la mise en souterrain des réseaux secs dans la rue de l'Ecole a été anticipée. La première tranche des travaux a été réalisée à la fin de l'été. Elle consistait à enfouir les fourreaux d'électricité, internet et télécom dans la tranchée creusée sur la chaussée, et à raccorder la maison riveraine. Le boîtier du branchement Gaz qui alimente l'école a été déplacé et deux boîtiers ont été installés à l'extérieur pour alimenter les deux nouvelles chaudières privatives installées dans les logements au-dessus de l'école.

Le **rond-point** a fait l'objet d'un nouvel aménagement paysager réalisé en régie, conformément aux prescriptions de la commission environnement-espaces verts.

Ecoles : Les travaux de construction de la nouvelle école à Furdenheim sont conformes aux délais. La livraison est planifiée pour avril 2020. Le gros-oeuvre a été achevé au printemps, et l'étanchéité de la toiture a été réalisée durant l'été. Les travaux à l'école maternelle de Hurtigheim démarreront à la fin de cette année scolaire, soit été 2020.





Circulation routière

Des arrêtés conjoints ont été pris par les Communes de Furdenheim afin d'interdire la circulation sur le chemin d'exploitation reliant Hurtigheim à Furdenheim, au débouché de la rue de la Gare.

Des panneaux d'interdiction ont été apposés aux deux extrémités, et des contrôles de gendarmerie réguliers sont programmés.



Bientôt 16 ans ? Pensez-au recensement !



Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape du "parcours de citoyenneté" (la première étant l'enseignement de Défense prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3ème et de 1ère).

A l'âge de 16 ans, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.

La Mairie remettra alors une **attestation de recensement**. Il est primordial de la conserver précieusement car elle sera réclamée pour toute inscription à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée,...).

Les données issues du recensement permettront l'inscription d'office sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.

Circulation différenciée et Vignette Crit'Air



Pour diminuer l'exposition de la population aux effets de la pollution atmosphérique en cas de pic de pollution, un arrêté préfectoral du 31 octobre 2017 encadre le dispositif de circulation différenciée sur les 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg. Attention, à compter du **1^{er} octobre 2019**, le niveau d'exigence est renforcé en excluant, en cas de pic de pollution, la circulation des vignettes Crit'Air 3, en plus des classes 4 et 5 initialement concernées par le dispositif.

Pour obtenir le certificat, munissez-vous de votre carte grise et demandez-le sur : www.certificat-air.gouv.fr

■ **Bonus écologique** : Vélo à assistance électrique, véhicule à moteur à 2-3 roue ou quadricycle à moteur : www.asp-public.fr

■ **Bonus écologique et prime à la conversion (PAC)** : Véhicule particulier (VP) et les camionnettes (CTTE) : www.asp-public.fr

■ **Plus d'informations sur** : www.ecologique-solidaire.gouv.fr

